



COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

PREAMBULE :

Le compte administratif 2017 rend compte des opérations exécutées sur l'ensemble de l'exercice pour le budget principal et les budgets annexes.

Le compte administratif 2017 rapproche les prévisions inscrites au budget 2017 avec les réalisations, en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Il présente également le résultat de l'exercice 2017. Il est conforme au compte de gestion de Mme le Payeur Départemental.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2017 :

L'année 2017 est la troisième année de mise en œuvre de la stratégie financière définie par l'exécutif sur la mandature, dont l'objectif est de préserver une épargne brute suffisante pour dégager des marges de manœuvre permettant de garantir le maintien d'un service public de qualité, de rembourser la dette et de disposer d'une réelle capacité à investir.

Les résultats du compte administratif, et tout particulièrement l'analyse des ratios financiers de la collectivité, montrent que les efforts engagés n'ont pas été vains, malgré les décisions prises au niveau national qui ont amputé les ressources ou créé de nouvelles charges susceptibles d'affaiblir le département, et parmi lesquels :

- la baisse pour la 4^{ème} année consécutive de la dotation globale de fonctionnement (perte de 5,5 M€) imposée par l'Etat dans le cadre du redressement des finances publiques,
- un élargissement de l'assiette des variables d'ajustement à la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et aux allocations compensatrices de la taxe d'habitation, qui s'est traduit par une perte de recette de 1,8 M€,
- une augmentation de la valeur du point de rémunération dans la fonction publique de 0,6 % en février 2017 et la mise en œuvre du Parcours professionnel, carrières rémunérations (PPCR) qui ont eu pour conséquence une augmentation de la masse salariale de 0,730 M€,
- une augmentation importante du nombre de mineurs non accompagnés issus de l'immigration dont l'accueil relève de la compétence du Département au titre de la protection de l'enfance.

A noter que l'exercice 2017 se caractérise par une augmentation du montant des recettes et des dépenses de fonctionnement très importante comparée à celle de 2016 en raison de la réalisation de deux écritures exceptionnelles de régularisation qui sont retraitées dans le cadre de cette présentation.



CHIFFRES 2017 :

**Recettes réelles
de fonctionnement :**
402,8 M€
+ 3,3 % par rapport à 2016

**Dépenses réelles
de fonctionnement :**
358,1 M€
+3,1 % par rapport à 2016

Epargne brute *
44,8 M€
+ 5 % par rapport à 2016

**Recettes réelles
d'investissement :**
41,6 M€

**Dépenses réelles
d'investissement :**
86 M€

Emprunts nouveaux : 27,5 M€
Encours de dette : 283,1 M€
**Désendettement /2016 :
-12,2 M€**

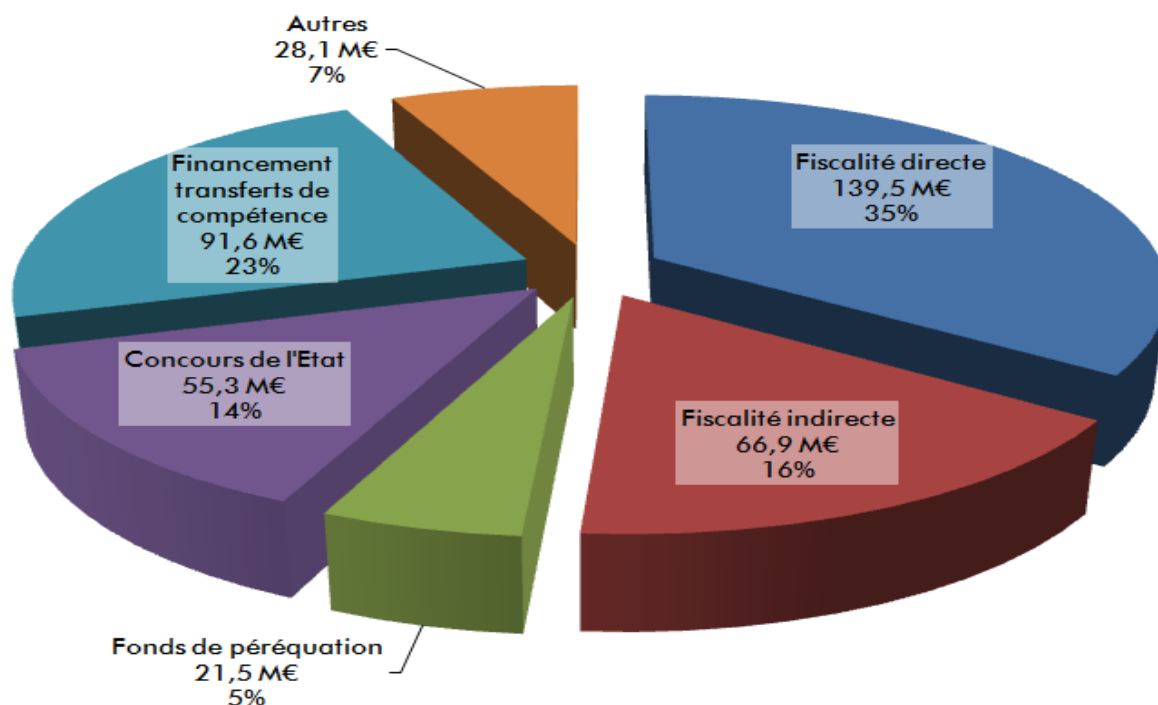
**également appelée capacité d'autofinancement qui correspond à l'excédent entre les recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.*



RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 402,8 M€ en 2017. Elles ont progressé de 3,3 % par rapport à 2016, malgré la ponction opérée par l'Etat sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (- 5,5 M€ en 2017), malgré le gel de certaines recettes comme, la dotation générale de décentralisation et le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et malgré la baisse de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). L'évolution de 3,3 % s'explique par des augmentations conjoncturelles, notamment les droits de mutation à titre onéreux et par l'encaissement, sur 2017, de recettes de l'Etat rattachées initialement à l'exercice 2016.

Les recettes se répartissent de la façon suivante :



Fiscalité directe

La collectivité a encaissé 139,5 M€ au titre de la fiscalité directe. Cette somme représente 34,6 % des recettes réelles de fonctionnement 2017.

Les principales recettes de fiscalité directe sont la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) (« ex Taxe Professionnelle »).

Depuis la réforme fiscale de 2011, le pouvoir fiscal de la collectivité ne s'exerce que sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Le produit de la TFPB est de 89,5 M€.

La collectivité dispose d'autres ressources fiscales comme la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour 15 M€, sachant qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 une part importante de cette recette a été transférée à la région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre de la loi Nouvelle organisation territoriale de la République.



Fiscalité indirecte

Les ressources fiscales indirectes représentent 66,9 M€ dont les principales sont les suivantes :

- La taxe sur les conventions d'assurance qui correspond à des taxes versées par l'Etat à la collectivité pour financer les transferts de compétences.
- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : 28,5 M€. Il s'agit d'une taxe payée à chaque transaction immobilière. Son produit est très dépendant du dynamisme du marché immobilier.



Fonds de péréquation

La péréquation vise à réduire les inégalités de richesse entre les départements.

Les recettes liées aux fonds de péréquation des DMTO et de la CVAE inégalement répartie sur le territoire et avec une dynamique elle-même différenciée, participent à cette correction.

Deux fonds de péréquation ont été créés en 2014 pour aider les départements les plus en difficultés à financer les Allocations Individuelles de Solidarités (RSA, APA, PCH). Il s'agit du Fonds de solidarité et du fonds de compensation péréquée.

A ce titre, le Département a encaissé 21,5 M€ en 2017.



Concours de l'Etat : la baisse des dotations pour la 4ème année consécutive

Les concours de l'Etat ont baissé encore en 2016 et 2017 au travers la dotation globale de fonctionnement. Celle-ci est passée de 58,056 M€ en 2016 à 52,5 M€ en 2017. Au total, sur la période concernée, la dotation globale de fonctionnement est passée de 70,8 M€ en 2013 à 52,5 M€ en 2017.



Financement des transferts de compétences et des Allocations Individuelles de Solidarité insuffisant générant un reste à charge en croissance constante

Les recettes liées aux transferts de compétences et aux allocations individuelles de solidarité (AIS) s'élèvent à 91,6 M€, soit 22,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

La problématique des départements est liée à l'évolution plus rapide des dépenses liées aux AIS que des recettes. Cette situation explique les difficultés majeures rencontrées par les départements au niveau national pour équilibrer leurs budgets. Aucune réponse structurelle n'a été apportée à ce jour par l'Etat à cette problématique de solidarité nationale.

Le solde laissé à la charge du département a atteint 52,4 M€ en 2017, en intégrant le produit net des deux fonds de péréquation créés pour accompagner le financement des trois AIS.



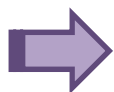
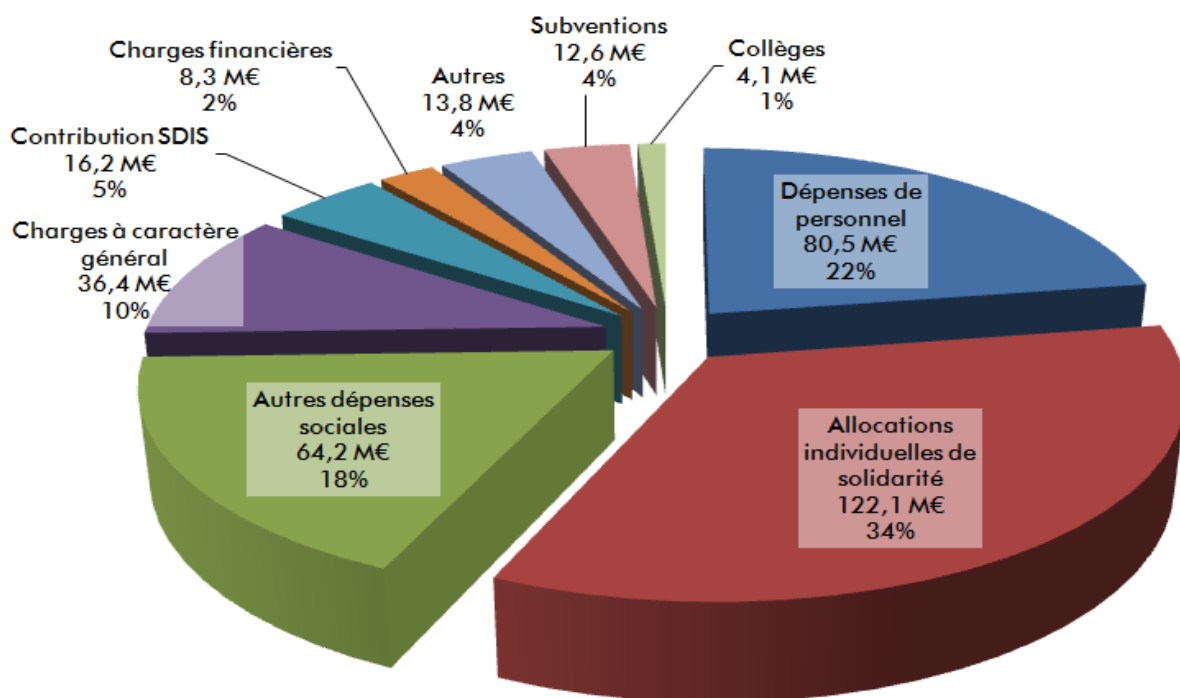
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint 358,1 M€. Elles ont progressé de 3,1 % par rapport à 2016.

Cette progression est multifactorielle.

Elle s'explique principalement par la décision de la collectivité d'intégrer un budget annexe dans le budget principal. Mais aussi, par la charge croissante de l'accueil des mineurs non accompagnés dont le nombre a progressé sensiblement en 2017, par l'application de la loi Adaptation de la société au vieillissement, et le paiement d'indemnités de remboursement anticipé dans le cadre de la renégociation d'emprunts qui ont permis à la collectivité de réduire sensiblement son encours de dette en 2017.

Les dépenses se répartissent comme suit par grand poste de dépenses :



2/3 du budget de fonctionnement de la collectivité sont consacrés au financement des dépenses sociales...

Les départements sont les chefs de file en matière de solidarité. A cet égard, le poids des dépenses des solidarités dans le budget de la collectivité est très important et connaît une croissance continue.

122,080 M€ pour les seules allocations individuelles de solidarité

- **59 M€ au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA):**

L'année 2017 a été marquée par la revalorisation du RSA de 2 % au 1^{er} septembre, conformément au Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, mais aussi et surtout, par une faible



progression du nombre de bénéficiaires : de 9 033 au 31 décembre 2015, celui-ci est passé à 8 710 au 31 décembre 2016 et à 8732 bénéficiaires au 31 décembre 2017. Cette situation est néanmoins fragile.

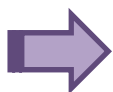
- **50,4 M€ au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**

Les dépenses liées à l'APA ont été de 50,4 M€ en 2017, en augmentation de 4,5 % par rapport à 2016 qui s'explique par la montée en charge de l'application de la loi Adaptation de la société au vieillissement. Le nombre de bénéficiaires de l'APA a continué à progresser, mais comme le RSA dans une moindre mesure, comparée aux évolutions des années passées : 11 202 au 31 décembre 2015, 11 284 au 31 décembre 2016 et 11 447 au 31 décembre 2017.

- **12,7 M€ au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**

Concernant la PCH, les dépenses de la collectivité ont été de 12,7 M€ en 2017, soit en augmentation de 4,5 % par rapport à 2016

Parallèlement, le nombre de bénéficiaires de la PCH a continué à augmenter mais moins vite que les années passées en passant de 1 750 au 31 décembre 2016 à 1790 au 31 décembre 2017.



1/3 du budget de fonctionnement est affecté...

- ***au financement d'autres domaines d'intervention comme l'entretien des réseaux routiers, des infrastructures, le fonctionnement des collèges, le développement de la culture, des sports, autant de domaines soumis à une logique de maîtrise et d'optimisation de la dépense.***

Les dépenses de structure, hors frais de personnel, et malgré l'intégration du budget annexe de l'Unité territoriale spécialisée (UTS) dans le budget principal sont restées stables en 2017 par rapport à 2016. Cette situation est liée directement aux actions engagées pour rationaliser les dépenses et optimiser les organisations depuis 2015.

L'engagement de la collectivité auprès des associations est resté important avec un montant de 12,551 M€ de subvention de fonctionnement à diverses structures dont pour les plus importantes, le Comité départemental du tourisme ou encore le Comité d'expansion économique de l'Allier.

Parmi les autres dépenses significatives de fonctionnement, on peut noter les dépenses liées aux transports scolaires et interurbains dont le coût a atteint 17,3 M€, pris en charge certes par la Région dans le cadre d'une convention de délégation de la compétence mais également la contribution du Département au Service départemental d'incendie et de secours qui représente 16,2 M€ en 2017.

Les charges de personnel ont progressé avec l'intégration du personnel du budget annexe de l'UTS et les dispositions imposées par l'Etat évoquées précédemment (point d'indice et PPCR).



- **et au remboursement des intérêts de la dette.**

Actuellement le contexte de taux est très favorable. Le Département, avec 50 % de son encours de dette indexée sur taux variables, profite de la performance des taux. Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2017 était de 1,97 %.

Il est à noter que le Département n'a aucun « emprunt toxique ».

L'EPARGNE BRUTE

C'est un des indicateurs permettant d'apprécier la situation financière de la collectivité qui est égal à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

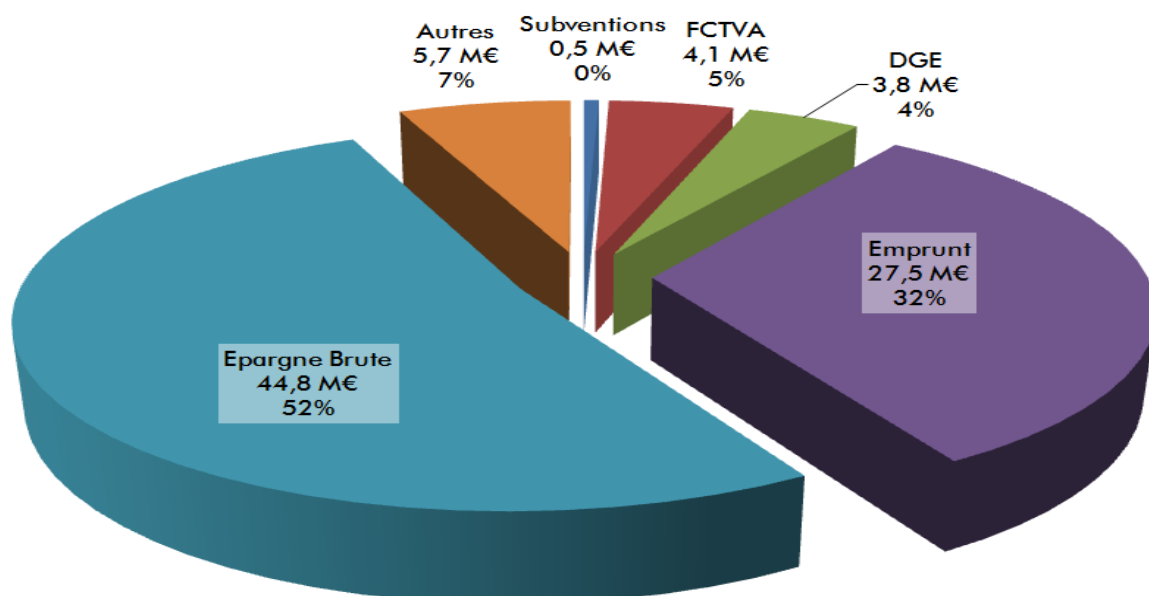
Pour la 3^{ème} année consécutive depuis 2011, l'épargne brute a poursuivi sa progression en affichant un montant de 44,8 M€. L'épargne brute profite des premiers effets du plan d'économies et des recettes 2016 de l'Etat encaissées sur 2017.

L'épargne brute permet à la collectivité d'assurer la mise en œuvre de son plan d'investissement en limitant son recours à l'emprunt.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement ont atteint 41,6 M€.

Pour financer ses investissements, la collectivité dispose de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement à savoir son épargne brute (1^{ère} source de financement des investissements avant l'emprunt) et d'autres recettes dont la répartition est la suivante :





Le recours à l'emprunt

La collectivité a réalisé un emprunt de 27,5 M€ en 2017. Le bon niveau de l'épargne brute a permis à la collectivité de réduire son recours à l'emprunt et de se désendetter de façon significative, -12,2 M€.



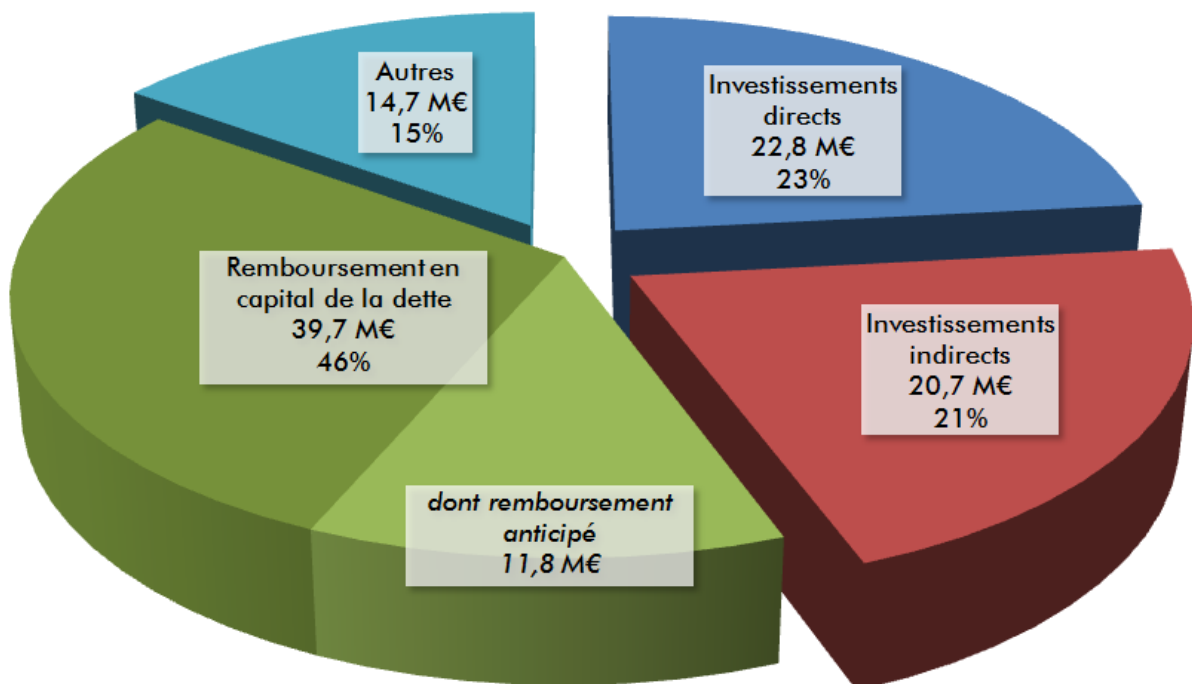
Les autres sources de financement des investissements

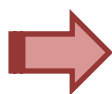
Elles sont diverses : il s'agit des subventions d'investissements reçues, de la dotation d'équipement des collèges, du Fonds de Compensation de la TVA, ou encore de la Dotation Globale d'Équipement.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement ont atteint 86 M€.

Les dépenses d'investissement sont constituées des investissements directs et indirects (subventions versées à d'autres collectivités) et du remboursement du capital de la dette.



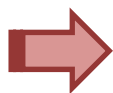


des investissements directs et indirects à hauteur de 43,5 M€ au profit des territoires

L'objectif de la collectivité est de maintenir une capacité d'investissement suffisante pour préserver le tissu économique local et l'emploi.

Les investissements directs concernent principalement les routes départementales pour 12,3 M€, les collèges pour 7,5 M€ ou encore les bâtiments pour 2 M€.

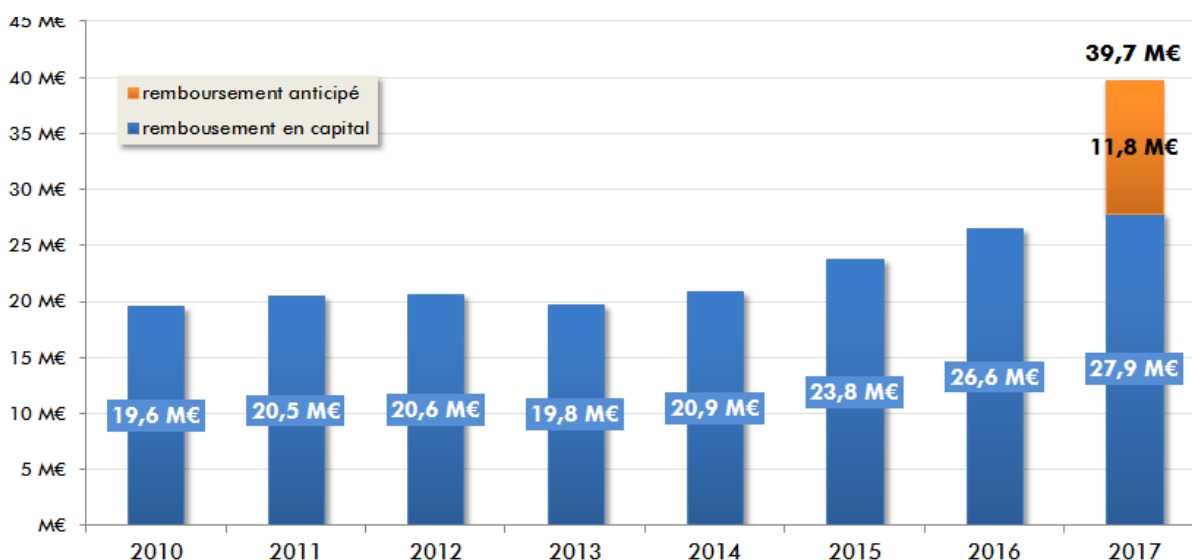
Les investissements indirects permettent au moyen de subventions l'accompagnement des territoires notamment les projets des communes rurales dans une logique de solidarité mais aussi l'appui du département dans des projets structurants qui participent à l'économie et à leur désenclavement.



autre dépense d'investissement à caractère obligatoire : le remboursement du capital de la dette : 39,7 M€

L'endettement de la collectivité doit être maîtrisé car la charge du remboursement de la dette pèse sur la capacité à investir de la collectivité.

L'évolution importante de la charge liée au remboursement du capital de la dette en 2017 est directement liée à plusieurs opérations de remboursement anticipés, avec ou sans refinancement, selon les cas qui ont permis à la collectivité de bénéficier de gains significatifs sur le remboursement du capital restant dû.



L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette est passé de 305,5 M€ au 31/12/2015 à 295,3 M€ au 31 décembre 2016 et à 283,1 M€ au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2015, il avait été impacté par l'intégration de la dette Dailly pour 46,4 M€ liée au Partenariat Public Privé du Contournement Sud-Ouest de Vichy, dont la collectivité a accepté la cession au 31/12/2015.

En 2016, la collectivité s'est désendettée de 10,2 M€, puisque qu'elle a eu recours à l'emprunt à hauteur de 16,356 M€ et parallèlement a remboursé 26,578 M€.

En 2017, le Département a remboursé 39,7 M€ de capital et a souscrit des emprunts pour 27,5 M€. il s'est désendetté de 12,2 M€.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

La section de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement est égal au résultat de l'année 2017, à savoir la somme des recettes constatées moins la somme des dépenses réalisées, corrigé du résultat de l'année 2016. Il apparaît à hauteur de 21 041 464,99 €. L'excédent était de 16 040 620,59 € en 2016.

	Recettes de fonctionnement 2017	440 708 484,11 €
-	Dépenses de fonctionnement 2017	422 071 447,90 €
=	Résultat de fonctionnement 2017	18 637 036,21 €
+	Excédent de fonctionnement 2016	2 404 428,78 €
=	Excédent de fonctionnement 2017	21 041 464,99 €

1. La section d'investissement

Le résultat 2017 de la section d'investissement correspond au résultat de l'année, à savoir la somme des recettes constatées moins la somme des dépenses réalisées, corrigé du résultat de l'année 2016. Le déficit 2017 d'investissement est de 17 500 452,87 €. Il était de 13 909 012,08 € en 2016.

	Recettes d'investissement 2017	128 086 153,23 €
-	Dépenses d'investissement 2017	132 441 978,19 €
=	Résultat d'investissement 2017	-4 355 824,96 €
-	Déficit d'investissement 2016	- 13 144 627,91 €
=	Déficit d'investissement 2017	-17 500 452,87 €

L'excédent de fonctionnement comme le déficit d'investissement 2017 seront repris au budget 2018 lors de la prochaine étape budgétaire.

Le résultat final de l'exercice 2017 est donc un excédent pour un montant de 3 541 012,12 €. Il était de 2 131 608,51 € en 2016.



	Excédent de fonctionnement 2017	21 041 464,99 €
-	Déficit d'investissement 2017	17 500 452,87 €
=	Excédent global de clôture 2017	3 541 012,12 €

LES DEUX BUDGETS ANNEXES

• LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE (SAP)

Le service d'archéologie préventive a pour mission la réalisation de diagnostics archéologiques et de fouilles préventives ou programmées.

Le compte administratif 2017 du service présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	1 007 034,21 €	339 376,15 €	- 667 658,06 €
Investissement	1 510,08 €	52 496,73 €	50 986,65 €
Total	1 008 544,29 €	391 872,88 €	- 616 671,41 €

Solde global d'exécution : -616 671,41 € (-444 124,69 € en 2016)

Dans la continuité de 2017 qui a vu le nombre de diagnostics prescrits par l'Etat se multiplier, 2018 présente déjà une programmation qui permet de rassurer quant au redressement de la situation financière de ce budget annexe.

• LE BUDGET ANNEXE DU BUREAU DE LA QUALITE DE L'EAU (BDQE)

Un budget annexe a été créé pour gérer les missions d'assistance technique réalisées par le BDQE dans le domaine de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable qui entrent pour partie dans le champ concurrentiel.

Le budget 2017 a été réalisé comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	1 554 009,06 €	1 571 649,66 €	17 640,60 €
Investissement	47 384,56 €	62 786,59 €	15 402,03 €
Total	1 601 393,62 €	1 634 436,25 €	33 042,63 €

Solde global d'exécution : 33 042,63 € (96 834,08 € en 2016).